

ARRÊTÉ EN CONSEIL  
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

1er mai 1974

NUMÉRO: 1572-74

PRÉSENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT une enquête sur l'exercice de la liberté syndicale sur les chantiers de construction et le comportement de certaines personnes sur ces chantiers

ATTENDU QUE par l'arrêté en Conseil numéro 1208-74 du 27 mars 1974 a été constituée une commission d'enquête sur la liberté syndicale sur les chantiers de construction et les comportements de certaines personnes sur ces chantiers;

ATTENDU QUE monsieur, le juge Robert Cliche, juge en chef adjoint de la Cour provinciale et Me Brian Mulroney, avocat de Montréal, ont été nommés membres de cette commission;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un troisième membre de cette commission.

IL EST ORDONNÉ sur la proposition du ministre du Travail et de la main-d'œuvre:

QUE monsieur Guy Chevrette, de Joliette, vice-président de la C.E.Q., soit nommé membre de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale sur les chantiers de construction et les comportements de certaines personnes sur ces chantiers.

Le Greffier du Conseil exécutif,

JULIEN CHOUINARD